

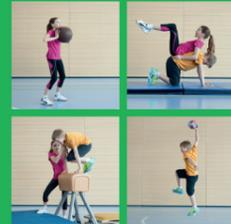
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DIRECTIVES SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PLANIFICATION
1^{er} CYCLE PRIMAIRE



Département de l'économie et du sport
Service de l'éducation physique et du sport
Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
PLANIFICATION
2^e CYCLE PRIMAIRE



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Département de l'économie et du sport
Service de l'éducation physique et du sport

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ÉVALUATIONS CANTONALES
3^e CYCLE – DEGRÉ SECONDAIRE I



Département de l'économie et du sport
Service de l'éducation physique et du sport
Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
RECUEIL DES ÉVALUATIONS
2^e ET 3^e CYCLES

5P 6P 7P 8P
9S 10S 11S



Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____

Département de l'économie et du sport
Service de l'éducation physique et du sport
Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement obligatoire

ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

INTRODUCTION AUX DIRECTIVES

L'article 109 alinéa 4 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) stipule que l'évaluation en éducation physique fait l'objet d'une communication spécifique. L'article 95 alinéa 3 du règlement d'application de la LEO (RLEO) ajoute que le livret d'évaluation de l'éducation physique et sportive est un document officiel d'évaluation et qu'il est soumis à la signature des parents et est obligatoirement transmis d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre. Le présent document a pour objectifs de donner aux enseignant-e-s généralistes et spécialistes de cette discipline les principes de base de cette évaluation ainsi que les spécificités propres à chaque cycle.

LIVRET D'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pour le 1^{er} cycle primaire, le livret d'évaluation porte le nom de *Document d'information* en 1^{re} et 2^e années, et de *Document d'évaluation* en 3^e et 4^e années. À la fin de chaque demi-cycle, ces documents seront classés dans le dossier d'évaluation de l'élève.

Pour les 2^e et 3^e cycles, le *Recueil des évaluations* est le document qui collecte toutes les feuilles d'évaluation semestrielles ainsi que d'autres résultats.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Ces trois documents ont un espace à disposition pour permettre aux enseignant-e-s d'apporter leur(s) remarque(s). Pour rappel, le cadre général de l'évaluation prévoit en page 12 que «*les commentaires et remarques utilisés pour situer et qualifier les apprentissages en cours doivent être clairs, cohérents, respectueux de l'élève et compréhensibles de chacun. Ils visent à entretenir un climat de confiance et contiennent des indications favorisant l'amélioration des apprentissages de l'enfant*».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Les éléments contenus dans ces directives sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2015. La présente version s'applique en l'état et sans restrictions supplémentaires à l'ensemble des établissements de l'école obligatoire. Les directions et les enseignant-e-s s'y conforment.

UTILISATION DES DOCUMENTS LIÉS À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1^{ER} CYCLE PRIMAIRE

En 1^{re} et 2^e années:

- l'information est obligatoire;
- huit activités par année doivent être effectuées sur les quinze proposées;
- l'information aux parents est communiquée à l'aide d'une étiquette collée dans le *Document d'information*;
- aucun code n'est utilisé.

En 3^e et 4^e années:

- l'évaluation est obligatoire;
- huit activités par année doivent être effectuées sur les quinze proposées;
- l'information aux parents est communiquée à l'aide d'une étiquette collée dans le *Document d'évaluation*;
- les codes suivants sont utilisés:
 - objectifs réussis **R**
 - objectifs entraînés **E**¹

Le document d'information (1-2P) ou d'évaluation (3-4P) doit être transmis aux parents pour signature chaque fin de semestre. L'enseignant-e a la possibilité d'ajouter un commentaire au bas des pages du document. Ce dernier est ensuite classé dans le dossier d'évaluation de l'élève.

2^E CYCLE PRIMAIRE

- pour chaque semestre, quatre à six évaluations doivent être effectuées;
- deux évaluations cantonales par semestre sont imposées;
- les codes suivants sont utilisés:
 - objectifs très bien réussis **TBR**
 - objectifs bien réussis **BR**
 - objectifs réussis **R**
 - objectifs entraînés **E**¹

Les évaluations sont communiquées aux élèves et à leurs parents à l'aide d'une feuille semestrielle. L'enseignant-e a la possibilité d'ajouter un commentaire au bas de cette feuille. Ce document est transmis pour signature au terme de chaque semestre et sera classé dans le *Recueil des évaluations* des 2^e et 3^e cycles. Ce dossier, contenant l'ensemble des feuilles semestrielles, est transmis aux parents à la fin de chaque année scolaire.

3^E CYCLE – DEGRÉ SECONDAIRE I

- pour chaque semestre, quatre à six évaluations doivent être effectuées;
- six évaluations cantonales sont obligatoirement effectuées durant les trois années du degré secondaire I selon la répartition suivante:

9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
CM 33 Athlétisme	CM 32 Coordination	CM 33 Agrès
CM 32 Chorégraphie	CM 34 Jeux	CM 34 Jeux
- l'ordre dans lequel les deux évaluations cantonales sont effectuées au cours de l'année est laissé au choix de l'enseignant-e;
- les codes suivants sont utilisés:
 - objectifs très bien réussis **TBR**
 - objectifs bien réussis **BR**
 - objectifs réussis **R**
 - objectifs entraînés **E**¹

Les évaluations sont communiquées aux élèves et à leurs parents à l'aide d'une feuille semestrielle. L'enseignant-e a la possibilité d'ajouter un commentaire au bas de cette feuille. Ce document est transmis pour signature au terme de chaque semestre et sera classé dans le *Recueil des évaluations* des 2^e et 3^e cycles. Ce dossier, contenant l'ensemble des feuilles semestrielles, est transmis aux parents à la fin de chaque année scolaire.

¹ L'évaluation E (objectifs entraînés) signifie que les objectifs ont été travaillés mais pas atteints.